



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### revendications

Question écrite n° 64949

### Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la réhabilitation officielle des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Le 11 novembre 2008, le Président de la République a déclaré : le temps est venu d'honorer tous les morts » au sujet des 650 fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Comme l'avait demandé dès 1998 le Premier ministre Lionel Jospin, tout devoir des fusillés pour l'exemple doit prendre place dans la mémoire nationale de la Grande Guerre. Cela doit être également le cas pour d'autres acteurs du conflit en particulier les soldats coloniaux, les étrangers européens engagés volontairement et victimes de maltraitance, les soldats accusés arbitrairement de mutinerie en 1917 ou les civils condamnés injustement pour espionnage. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

### Texte de la réponse

La Première Guerre mondiale a laissé un lourd bilan : 8 millions et demi d'hommes sont morts, 21 millions ont été blessés. À l'occasion de son discours du 11 novembre 2008 à Douaumont (Meuse), le Président de la République a souligné le fait que beaucoup des soldats qui furent exécutés pendant ce conflit ne s'étaient pas déshonorés et n'avaient pas été des lâches. À quelques années du centenaire du début de la Première Guerre mondiale, le temps est venu d'honorer tous les morts, y compris ces fusillés. Ces hommes ne sont ni des mutins, ni ceux qui ont été exécutés pour des motifs de droit commun. Ce sont des soldats, 600 en tout, qui sont allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces, et dont il est temps de reconnaître la mémoire. Ce douloureux sujet continue de susciter des interrogations et des doutes, bien que les archives militaires soient ouvertes depuis plusieurs décennies et permettent de mieux comprendre ces épisodes tragiques de l'histoire de la France. Pour certains, l'impression demeure que toute la lumière n'aurait pas été faite. C'est la raison pour laquelle le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants s'apprête à créer une commission indépendante chargée de faire le point sur la question, en vue de la réintégration des fusillés de la Grande Guerre dans la mémoire combattante nationale. Cette commission sera constituée d'élus, de représentants d'associations, d'historiens spécialisés et de juristes. Cette commission aura deux objectifs principaux : un objectif pédagogique, consistant à établir, sur la base des archives existantes et des travaux historiques réalisés, ce que fut l'histoire des fusillés de la Grande Guerre dans toute la diversité des situations un objectif d'ordre juridique et politique qui consistera à examiner comment procéder à la réintégration des fusillés de la Grande Guerre au sein de la communauté des combattants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Valax](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64949

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 1er décembre 2009, page 11294

**Réponse publiée le :** 22 juin 2010, page 6940